

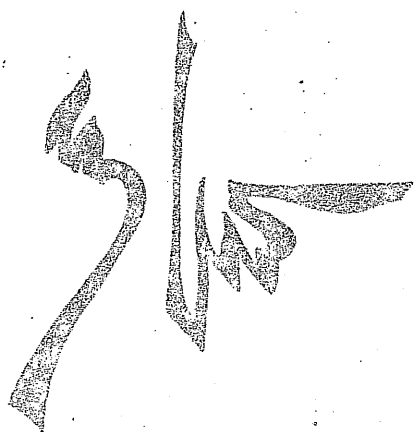
SEPC 1975

19

ETUDES ET DONNÉES PÉNALES : 19

claude FAUGERON

l'image de la justice
pénale
dans la société



politique
criminelle

POLITIQUE CRIMINELLE

(Notes d'études)

1. - ROBERT (Ph.), Vagabondage et mendicité, schéma de base, Paris, S.E.P.C., ronéo, épuisé.
2. - ROBERT (Ph.) & SAUDINOS (D.), La médecine légale en France, S.E.P.C., Paris, 1968, ronéo.
3. - ROBERT (Ph.), La réforme de la justice criminelle, Paris, S.E.P.C. 1969.
4. - ROBERT (Ph.), L'emprisonnement dans le système français de justice pénale, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo.
5. - ROBERT (Ph.), Recherche criminologique et réforme du code pénal, Note N°1, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo.
6. - ROBERT (Ph.) & GABET (C.), Le statut des jeunes adultes délinquants Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo, épuisé.
7. - ROBERT (Ph.), & FAUGERON (C.), KELLENS (G.), Les attitudes des juges à propos des prises de décision /pré-recherche exploratoire/, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo.
8. - ROBERT (Ph.), L'avenir du milieu ouvert, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo.
9. - FAUGERON (C.), Recherche criminologique et casier judiciaire, Paris, S.E.P.C., 1973, dact.
10. - LASCOUMES (P.), Langage et justice, Paris, S.E.P.C., 1973, dact.
11. - FAUGERON (C.), Note sur la diversification des sentences, Paris, S.E.P.C., 1973, dact.
12. - ROBERT (Ph.), Note de politique criminelle, Paris, S.E.P.C., 1973, dact.
13. - LAMBERT (Th.), AUBUSSON de CAVARLAY (B.), ROBERT (Ph.), La justice pénale et sa "clientèle", quelques données statistiques succinctes, Paris, S.E.P.C., 1974, ronéo.
14. - ROBERT (Ph.), LASCOUMES (P.), La crise de la justice pénale et sa réforme, Paris, S.E.P.C., 1974, ronéo.
15. - AUBUSSON De CAVARLAY (B.), La prévision de l'évolution des condamnations à partir des différences géographiques, Paris, S.E.P.C. 1975, ronéo.

./...

16. - GODEFROY (Th.), Le coût du crime en France, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
17. - GODEFROY (Th.), Alcoolisme et coût du crime, Paris, S.E.P.C., 1975 ronéo.
18. - WEINBERGER (J.C.), La perception de la gravité relative des infractions dans la population française, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
19. - FAUGERON (C.), L'image de la justice pénale dans la société, Paris S.E.P.C., 1975, ronéo.
20. - ROBERT (Ph.), & MOREAU (G.), La presse française et la justice pénale Paris, 1975, ronéo.
21. - FAUGERON (C.), Les femmes, les infractions, la justice pénale : une analyse d'attitudes, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
22. - LASCOUMES (P.) & MOREAU (G.), L'image de la justice pénale dans la presse, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
23. - GODEFROY (Th.), Une analyse programmatique du système de justice pénale dans un arrondissement judiciaire, Paris, S.E.P.C., 1975 ronéo.
24. - AUBUSSON de CAVARLAY (B.), LAMBERT (Th.), Condamnations, âges et catégories socio-professionnelles analyse et prévision, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.

Ce cahier constitue le résumé d'une recherche réalisée au SERVICE D'ETUDES PENALES ET CRIMINOLOGIQUES, l'une des unités de recherche dépendant du Ministère de la Justice (Direction des Affaires Criminelles).

Il a été rédigé spécialement à l'intention des praticiens, comme les textes de cette collection intitulée "politique criminelle".

La diffusion des résultats de recherche auprès des utilisateurs consitue un problème difficile à résoudre. Cette difficulté n'est d'ailleurs pas propre au Ministère de la Justice. On la retrouve dans toutes les administrations et dans tous les pays comparables.

Pour y parvenir, il faut savoir combiner différentes méthodes.

Le SERVICE D'ETUDES PENALES ET CRIMINOLOGIQUES a toujours consacré une grande attention et beaucoup de temps à la solution de ce problème de diffusion des résultats de recherche et ces cahiers constituent seulement une pièce de son dispositif qui comprend notamment :

1. - une large diffusion des rapports de recherche eux-mêmes en ouvrages ronéotés comprenant tous les détails sur chacune des recherches ; une page de résumé est systématiquement introduite dans ces rapports -souvent volumineux- afin de rappeler le problème et d'exposer succinctement les principaux résultats ;

2. - la participation

à des sessions de formation initiale ou surtout continue à l'E.N.M., E.N.A., à l'école nationale supérieure de la santé, à l'école d'Etat d'éducateurs ...

à des groupes de travail du ministère (décriminalisation-dépénalisation, vagabondage et gens du voyage, médecine légale ...)

à des groupes de planification (justice des mineurs, justice pénale) ou d'indicateurs sociaux

à des réunions au sein de la direction des Affaires Criminelles.

3. - La rédaction de notes d'étude soit à la demande sur tel ou tel point, soit sur des résultats d'enquête, soit sur les orientations de la politique criminelle, soit sur des questions statistiques, soit enfin -comme c'est le cas dans le présent cahier- comme résumé de telle ou telle recherche (la liste de ces notes figure à la page précédente).

Par l'ensemble de ce dispositif de diffusion des résultats de recherche, le S.E.P.C. espère répondre aux deux finalités principales que l'on peut assigner à la recherche du point de vue des praticiens :

- fournir des éléments de solution ou des méthodes sur tel ou tel point ;
- surtout aider à faire face au problème essentiel des administrations à l'heure actuelle : l'adaptation permanente des modes de pensée et des schémas de raisonnement face à une situation globale qui ne cesse d'évoluer avec une grande rapidité et souvent de manière imprévue (à ce titre la recherche alimente la formation permanente dont l'importance ne cesse de croître dans nos sociétés).

Toutes les observations que notre unité de recherche pourrait recevoir à la suite de la lecture du présent cahier seraient utiles à la poursuite de nos travaux (SERVICE D'ETUDES PENALES ET CRIMINOLOGIQUES, 4, rue de Mondovi - 75001 PARIS.)

L'ensemble des recherches consacrées aux représentations sociales de la justice criminelle s'inscrit dans un contexte de "crise" de la justice. Crise de confiance liée très directement à des éléments fonctionnels (lenteur, cherté, encombrement etc...), mais aussi à des éléments idéologiques, dans la mesure où les attentes des différents groupes sociaux reflètent les transformations d'une société elle-même contradictoire, et où l'on peut observer des distorsions entre l'évolution du système pénal et les changements de la structure sociale.

Le but opérationnel de tels travaux n'est pas de fournir directement un guide à l'utilisateur, ou décideur. L'objectif visé est une connaissance de la situation et de ses possibilités d'évolution.

Ces recherches se subdivisent en deux sous-groupes : l'un concerne le public, l'autre les acteurs du système pénal. Mais, avant d'exposer les résultats, il convient de poser quelques points de méthode.

Quelques points de méthode.

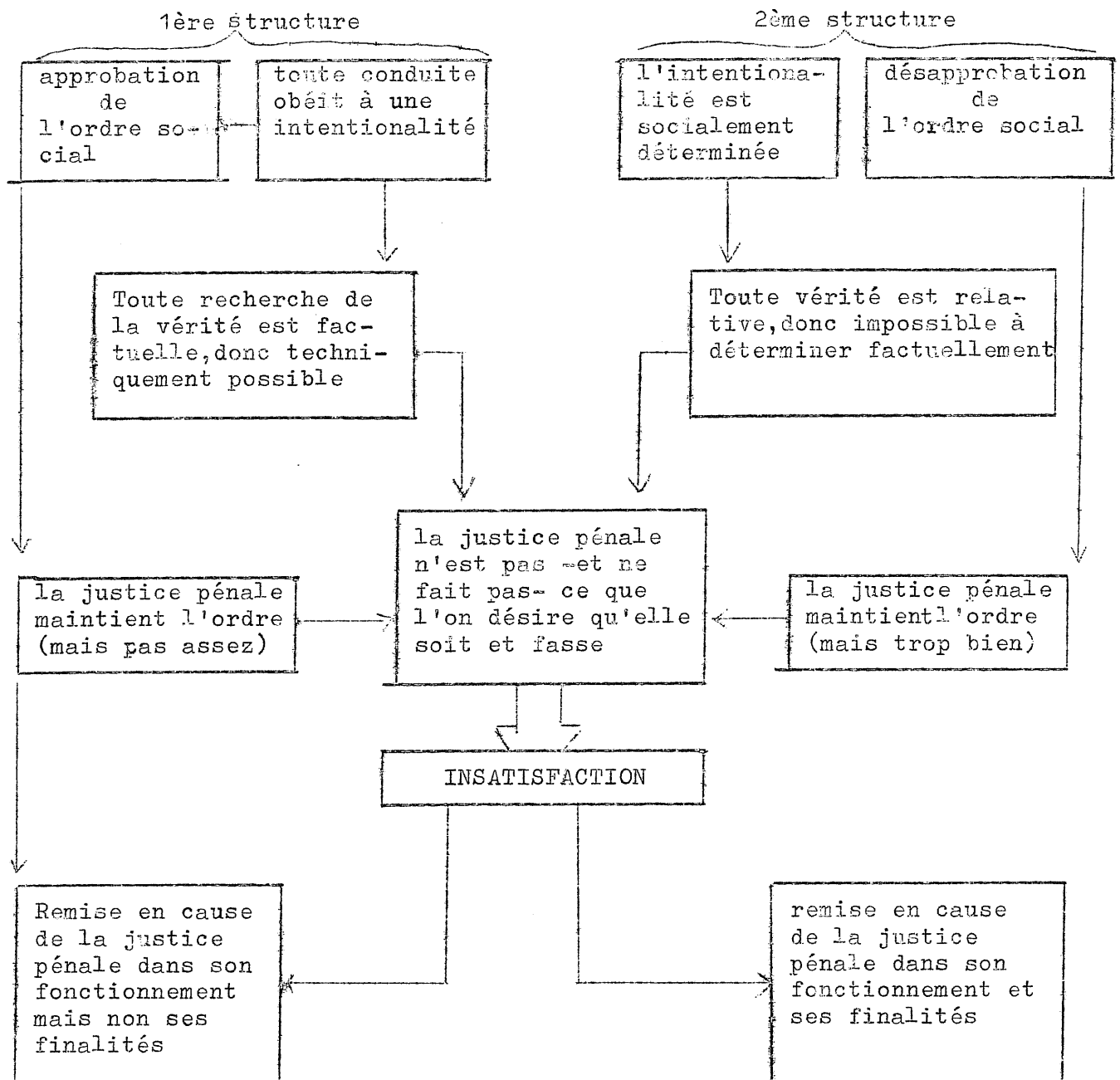
Deux ordres de difficultés surgissent pour de telles études. Le concept d'opinion publique, hérité du sens commun, ne peut être utilisé d'emblée ; de nombreux travaux théoriques et critiques, ces dernières années, en ont montré la caractère inadéquat. Par ailleurs, les travaux menés par le Service d'Etudes Pénales et Criminologiques sur les représentations du système de justice pénale ont une allure de recherche princeps, en raison du faible nombre de travaux similaires menés dans le monde et particulièrement en France.

La deuxième difficulté tient aux outils mêmes dont on dispose pour de telles recherches. Les enquêtes par questionnaire -quoique d'un usage très répandu- sont plus difficiles à réaliser correctement qu'on ne le croie. Elle sont souvent peu fiables, et manquent de validité pour trois raisons :

- les différences socio-culturelles entre les groupes, qui amènent ceux-ci soit à donner des significations différentes aux questions posées, soit, plus radicalement, à l'incompréhension de la question;
- la dissymétrie de la relation enquêteur-enquêté, qui amène l'enquêté à fournir des réponses en conformité avec ce qu'il pense que l'enquêteur attend de lui. Cette dissymétrie est accentuée par le fait que l'enquête par questionnaire laisse peu de temps pour la réflexion, et impose des schèmes de réponses préformés ;
- l'influence de la situation dans laquelle se trouve l'enquêté (proximité d'un événement, importance du réseau d'informations plus ou moins formel quant à cet événement).

Toutes ces raisons font que les réponses obtenues au moyen d'enquêtes par questionnaire marquent une tendance à être conformistes et stéréotypées et qu'elles sont pourtant susceptibles de variations plus ou moins importantes selon le contexte (contexte situationnel et/ou événementiel). A moins d'être minutieusement préparées, elles ne peuvent renseigner que sur ce qu'il y a de plus superficiel dans les représentations sociales.

Une dernière difficulté se rencontre au niveau même de l'interprétation des réponses. Une même réponse peut donner lieu à des interprétations très différentes, selon le système des relations qui l'unissent aux autres réponses données dans le questionnaire. Elle ne prend son sens qu'à travers ce système de relations. Ainsi, on a pu identifier un certain nombre de structures de réponses qui se recoupent sur certains points. Par exemple, signalons les deux structures suivantes :



Les flèches représentent les cheminements logiques qui permettent de définir les structures de réponse. Mais on voit, dans un tel exemple, qu'une homologie apparente au niveau de la réponse d'insatisfaction de la justice pénale masque en fait des organisations bien différentes.

Cet exemple fait également pressentir que toute recherche sur les représentations sociales de la justice pénale devra se centrer non sur les opinions (superficielles), mais sur les attitudes (organisations d'opinions). Et ces attitudes sont adossées à des représentations qui sont encore plus générales et plus stables, qui se rapportent à l'univers social, au rôle de la justice dans cet univers social et qui, en fin de compte, signalent la façon d'être dans le monde des personnes interrogées. Opérationnellement, seule la prise en compte de la totalité signifiante peut permettre de faire des hypothèses sur la stabilité des structures d'attitude et le sens de leur évolution.

On a donc été conduit à recourir, en alternance, à des approches qualitatives et quantitatives, complémentaires les unes des autres. Une seule approche, en effet, ne saurait apporter qu'une vue partielle des phénomènes.

Quelques résultats de recherche.

On présente ici trois sortes de résultats, extraits d'un ensemble qui en comporte bien d'autres (*)

- attitudes envers la délinquance et l'action de la justice pénale
- une typologie d'attitudes
- signification de cette typologie, et liaisons avec les différents groupes sociaux.

1. - Attitudes envers la délinquance et l'action de la justice pénale.

La recherche montre que, pour les personnes interrogées, les conduites criminelles ne se distribuent pas selon un continuum (du moins grave au plus grave) mais selon une série d'oppositions. Il s'agit davantage d'une organisation topologique que d'une échelle.

Les mécanismes de constitution de la topologie peuvent se décomposer en une combinaison de deux dimensions : la gravité perçue de l'acte -le plus souvent évaluée par ses conséquences- et l'intentionnalité que l'on attribue à l'auteur. Ces deux dimensions peuvent se combiner de quatre façons,

./...

(*) dont certains sont résumés dans d'autres notes d'études.

comme l'indique le tableau suivant :

		intentionnalité de l'auteur	
		-	+
Gravité des conséquences	-	A	B
	+	C	D

Les actes délinquants classés dans les cases A et D sont des actes non-ambigus. La case A correspond à ce qui est appelé de manière courante le "petit délit" ("faute", "bêtise"). La case D au "grand délit". Les mécanismes psycho-sociologiques qui président à la constitution du contenu de ces deux cases sont, pour la case A, un mécanisme d'identification et, pour la case D, un mécanisme d'exclusion. Le "petit délit" est quelque chose que -à la limite- on aurait pu faire. Sa commission ne rend pas son auteur différent. Par contre, celui qui commet un "grand délit" est quelqu'un qui -de par son intentionnalité méchante- se marginalise volontairement. Il est alors défini comme étranger, comme un être que l'on ne saurait comprendre.

Les attitudes envers l'action de la justice vont alors être très différentes selon le cas de figure dans lequel on se place. Dans le cas A (petit délit), on va considérer que le système pénal agit trop durement et que les conséquences désocialisantes de son intervention conduisent à une exclusion non souhaitable. On aimerait qu'il y ait une possibilité plus importante de mesures d'admonestation, ou, à la limite, pas de mesures judiciaires ; la justice pénale, en effet, est perçue de façon majoritaire comme ayant une action monotone et stigmatisante pour celui qui la subit.

Par contre, pour le contenu de la case D, on a tendance à penser que la justice ne remplit pas assez bien sa fonction essentielle qui est de préservation sociale, soit par dissuasion, soit par exclusion. En aucun cas, on ne pense qu'elle puisse avoir une action rééducative. Et ceci, non parce que cette sorte de clientèle n'est pas susceptible, dans certains cas, d'être rééduquée, mais parce que l'activité de rééducation ne fait pas partie du rôle perçu de la justice pénale.

La case C (intentionnalité faible et conséquences importantes) pose des problèmes d'un autre ordre. L'intentionnalité faible peut se comprendre de deux façons : soit par immaturité, ou, à la limite, débilité, soit par maladie. Et, surtout dans le deuxième cas, l'action judiciaire est perçue

./...

comme inadéquate. On souhaiterait que ^{de} tels délinquants soient pris en charge par un système d'éducation, d'aide sociale ou de santé psychiatrie. Pour quelques personnes toutefois, le système de santé-psychiatrie est par lui-même inopérant ou peu fiable, et la seule façon de protéger la société contre les délinquants malades est alors de les enfermer définitivement. Mais il s'agit d'un pis-aller.

La case B (forte intentionnalité, faibles conséquences) est celle dont le contenu est le plus fluctuant, le plus difficile à définir socialement. C'est une case d'incertitude, qui aura tendance, selon les cas, à se rapprocher des cases A et D. Tout dépend de la valeur que l'on accorde à l'intentionnalité, autrement dit du système de normes sociales auquel on se réfère.

Nous avons vu jusqu'à présent les mécanismes qui président à la catégorisation des divers actes délinquants. Ces mécanismes sont généraux. Mais la façon dont ils jouent et dont les contenus des cases se répartissent est différente selon les groupes sociaux. A partir de l'analyse des contenus, on va voir apparaître des zones soit de consensus soit de clivages (dissensus), à la limite irréductibles.

2. Une typologie d'attitudes.

Le niveau d'analyse auquel on s'est fixé est une typologie à cinq types. Cependant, il a été nécessaire de subdiviser certains types, et de remonter plus haut dans leur généalogie, afin d'étudier, en particulier, les glissements possibles entre les types et leurs possibilités d'évolution.

Les cinq types se répartissent selon une dimension de conformisme social, c'est-à-dire leur acceptation (intérieurisation) des valeurs et normes dominantes, des institutions, et les attitudes vis-à-vis du changement social. Sur cette dimension, deux types s'opposent de façon apparemment inconciliable. Ce sont les types 1 et 5.

Le type 1 a tendance à donner massivement un contenu à la case D, en particulier par la quasi-inexistence de la case B.

Pour lui, tout acte est déterminé par la volonté de celui qui l'a commis. Par ailleurs, ce type s'adosse à une représentation de l'organisation sociale rapportée à des valeurs morales permanentes et qui devraient être intangibles. La pérennité de l'organisation sociale devrait être le symbole de la préservation de ces valeurs morales. On ne croit guère en la possibilité d'une évolution favorable de la société dans laquelle on vit, et on perçoit les institutions comme peu susceptibles de maintenir l'ordre social. Ce type de pensée est fortement manichéen et classificatoire.

Le type 5 -qui lui est opposé- donne du contenu surtout à la case A : pour lui, l'intentionnalité est d'origine sociale. Les gens ne sont pas méchants en eux-mêmes, la société les rend méchants, révoltés, ou fabrique des boucs-émissaires. Ce type rapporte l'organisation sociale à des valeurs socialement déterminées, donc relatives, et le système de justice pénale à

./...

une organisation politique. On déplore l'état social actuel et on en souhaite -plus ou moins radicalement- l'évolution ou la transformation. Dans la mesure où les valeurs sociales sont relatives, et le changement perçu comme souhaitable (ou inévitable), le clivage entre "bons" et "mauvais" perd de son sens. La critique des institutions judiciaires est une critique des finalités.

L'opposition entre ces deux types n'est en fait pas seulement quantitative, mais aussi qualitative. Le discours du type 1 est un discours centré sur l'individu comme producteur du social ; celui du type 5 sur l'individu comme produit de la société.

Entre ces deux types extrêmes se situent trois autres types. Le type 2 ressemble au type 1 dans son conformisme, sa centration sur l'individu et son attitude vis-à-vis du changement, mais avec plus de critique (ou d'insatisfaction) vis-à-vis de l'état social et des institutions. Son système de valeur n'est pas fondamentalement différent, mais moins extrémisé, et il accorde davantage d'importance aux déterminismes sociaux. La critique reste toutefois très ponctuelle.

Le type 3, quant à lui, donne le plus de contenu à la case C. Pour lui, les intentionnalités vraiment méchantes existent peu. Il y a surtout des intentionnalités pathologiques, faibles ou malheureuses. Pour lui, les valeurs sont à la fois éternelles -dans la mesure où l'homme en est le vecteur- et susceptibles d'évolution dans la mesure où ce même homme vit dans des sociétés différentes. Par ailleurs, cette évolution ne peut être que positive. Ce type est, dans l'ensemble, satisfait de l'état social actuel et des institutions. Il est aussi favorable à leur changement, à la condition que celui-ci aille dans le sens d'une valorisation de la personne et des relations inter-personnelles.

Enfin, le type 4 occupe une position particulière, une position retraitiste. Il ne veut ni avoir à faire aux -ni à juger les- institutions judiciaires et l'organisation sociale. Il accepte le tout comme un donné, dont il n'a pas à connaître les règles de fonctionnement, règles que par ailleurs il se sent incapable de démêler. Tout ce passe comme si, pour les personnes appartenant à ce type, la préoccupation essentielle était de survivre au jour le jour. Ce type -quoique peu satisfait des institutions- est très peu favorable au changement, dans la mesure où celui-ci est porteur d'inconnu, de dangers que l'on n'est pas sûr de pouvoir affronter.

./...

Les proportions respectives de ces cinq types dans la population française sont respectivement de :

types	%
1	27
2	37
3	11
4	11
5	14

Mais, en fait, des modulations apparaissent aussi à l'intérieur des types, que l'on peut mettre en évidence lorsqu'on analyse à quels groupes sociaux ils correspondent.

3 - Signification de la typologie, et liaisons avec les variables caractérisant les groupes sociaux.

Au niveau de cinq types, les correspondances entre typologie et critères caractérisant des groupes sociaux sont plus indicatives que terme à terme. Ceci est dû au fait que les différenciations entre les types sont de nature idéologique (systèmes de valeurs-attitudes, représentations de l'univers social). Pour l'interpréter, il est nécessaire de pouvoir tenir compte non seulement de la situation objective dans la structure sociale, mais aussi de phénomènes de colonisation et diffusion idéologiques. En raison de ces phénomènes, l'image de la justice est souvent déviée dans le sens d'un conformisme crispé, même chez des personnes qui se disent insatisfaites de l'organisation sociale actuelle et prêtes à en assumer la transformation dans le sens d'une plus grande justice sociale.

Les types 1, 4 et 5 sont ceux qui sont le mieux définis par leurs caractéristiques socio-culturelles. Le type 5 comprend une majorité d'hommes et de personnes ayant fait des études supérieures. Le niveau de revenus est soit très faible, soit relativement élevé. Ce type est surtout marqué par une forte proportion d'urbains (Paris et grandes agglomérations). Il est en fait peu caractérisé par une appartenance à une catégorie socio-professionnelle, mais essentiellement par des positions idéologiques : il est non croyant, et se dit de gauche. Il est par ailleurs

./....

celui pour lequel la variable "position politique" a le plus de signification.

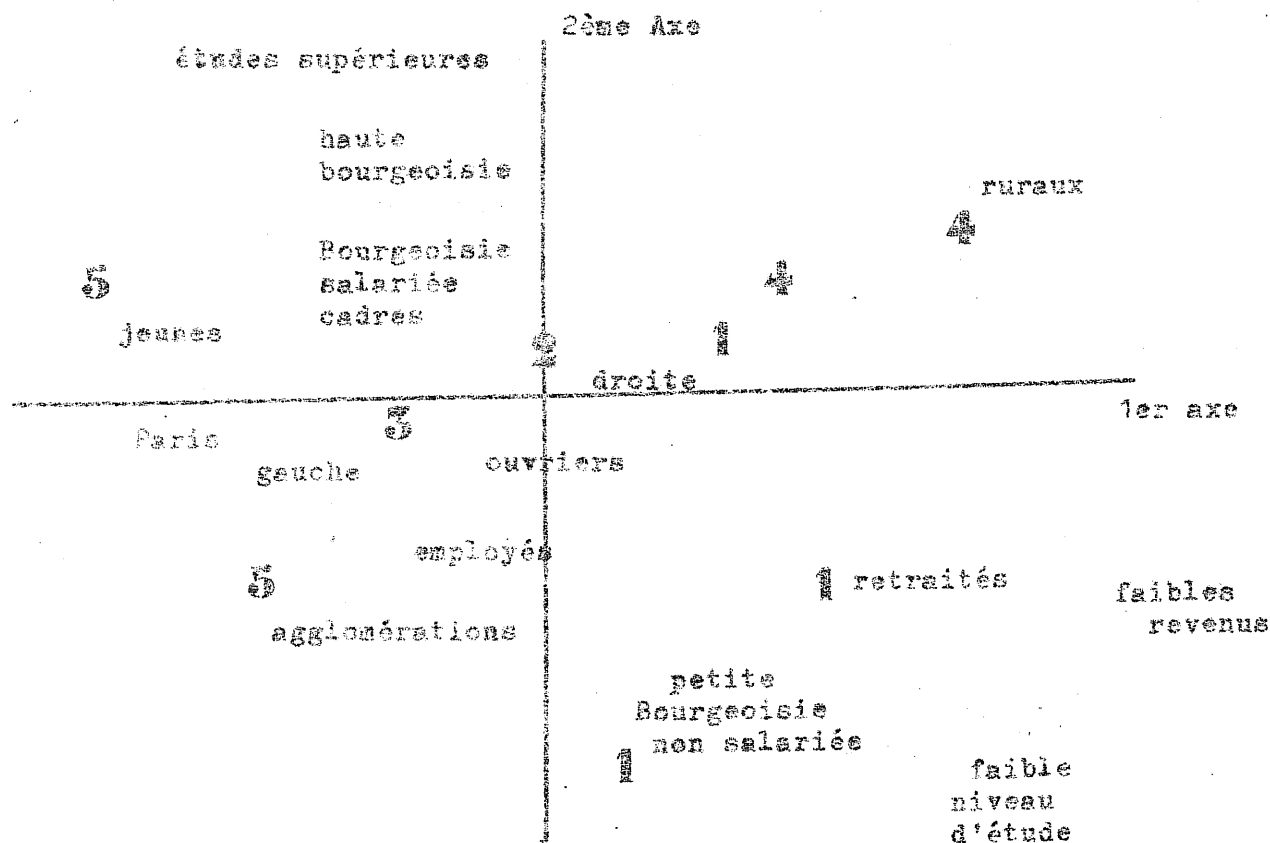
Le type 4 (retraitiste) est très spécifique : à dominante rurale, il comprend des agriculteurs et des ouvriers de petite industrie. Le niveau d'étude et de revenus est très faible. Il comporte une majorité de femmes et de personnes peu impliquées dans la vie sociale, soit très jeunes, soit assez âgées. Il est davantage caractérisé par une pratique religieuse que par une croyance ; il est aussi -de tous les types- celui qui donne le plus de réponses "ne sait pas" à la question sur la position politique.

Le type 1, lui, se définit par le fait qu'il est, de tous les types, celui qui comporte le plus de retraités et de personnes âgées, le moins de cadres et de personnes exerçant une fonction de responsabilité ou de transmission idéologique dans le secteur public ou privé.

Les types 2 et 3 sont plus difficiles à caractériser. On peut toutefois dire que le type 2 comprend davantage d'agriculteurs, de petits commerçants et d'artisans (catégories socio-professionnelles en régression) que le type 3. Celui-ci est davantage composé de cadres et de professions libérales et, surtout, à dominante ouvrière.

Devant la difficulté rencontrée à définir les types au moyen de variables socio-culturelles classiques, il a fallu utiliser une méthode d'analyse plus compréhensive. Cette méthode consiste à projeter ensemble, sur un même plan, toutes les variables, aussi bien celles d'attitudes que les caractéristiques sociales, économiques, culturelles, expérientielles, idéologiques des personnes interrogées. Le plan de projection est alors défini par deux axes, qui vont permettre d'interpréter les types dans leurs relations avec l'ensemble des variables. Dans une telle analyse, les types se subdivisent en sous-groupes.

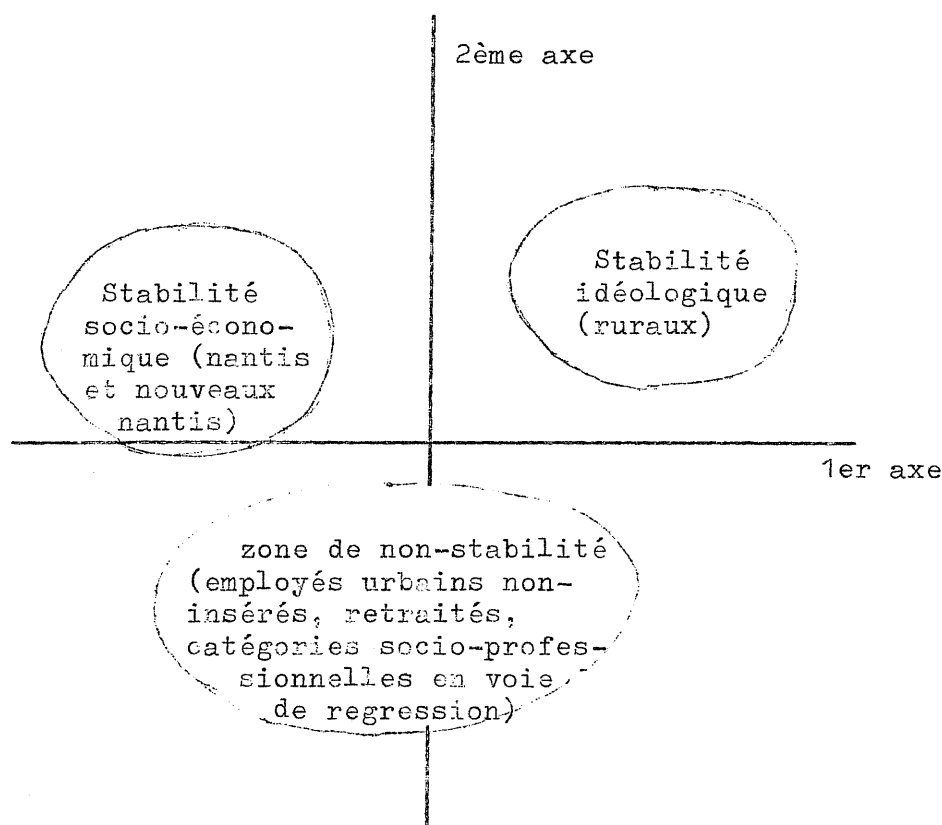
Sur le premier axe, on trouve, dans l'ordre les types 5, 3, 2, 1 et 4, selon le schéma suivant :



R/B. : les numéros indiquent les types avec leurs sous-divisions.

Le premier axe est un axe à la fois de développement socio-économique et de résistance au changement. Il oppose les jeunes, les gens ayant fait des études supérieures, les hauts revenus, les cadres des secteurs privé et public, les citadins, les types 5 et 3 à des personnes âgées, des gens ayant un niveau d'études primaires, les faibles revenus, les agriculteurs et retraités, les ruraux, les types 1 et 4.

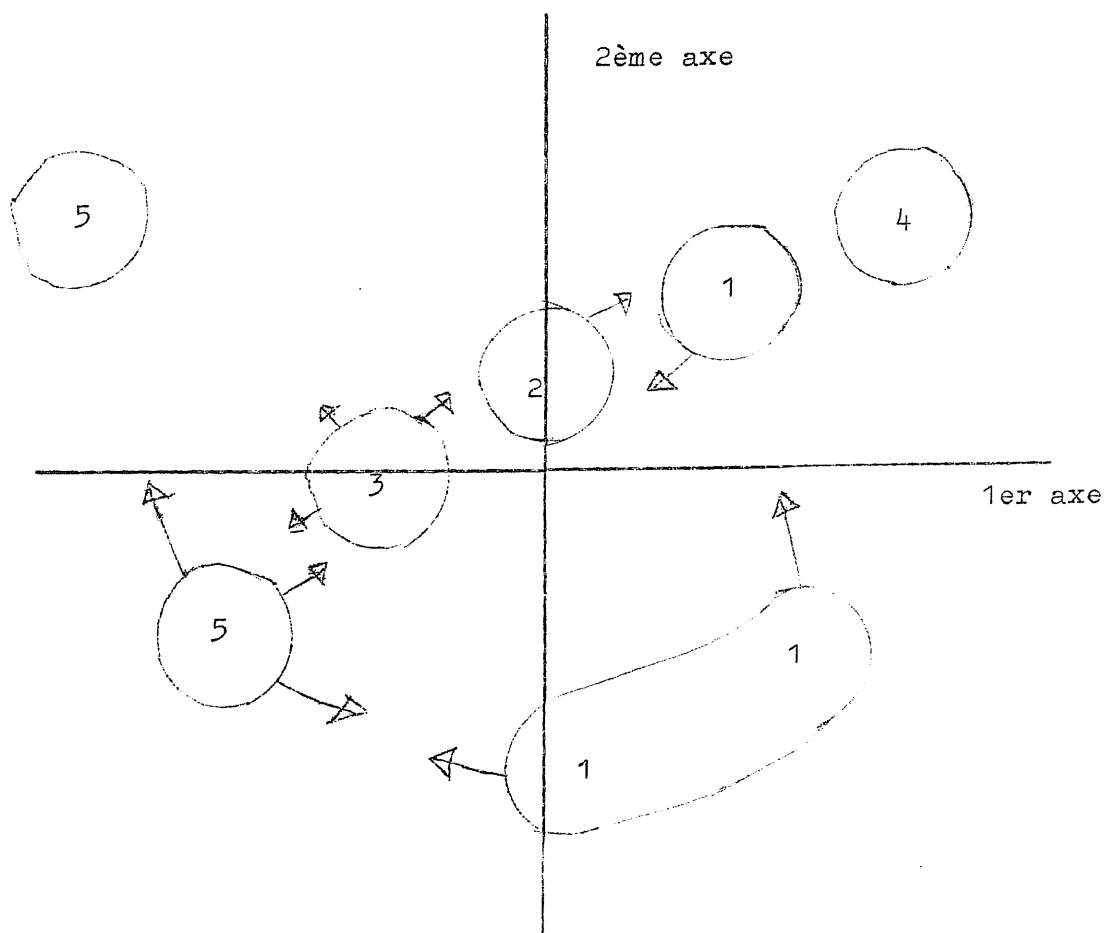
Le deuxième axe, qui fait apparaître les différenciations à l'intérieur même des types, est un axe de stabilité/non-stabilité, aussi bien du point de vue de la cohérence des structures de représentations que de la situation sociale (voir schéma suivant)



•/...

Nous sommes alors en mesure de parler d'un double clivage entre les groupes. Un premier clivage avenir-passé oppose les groupes 5 et 3 aux groupes 1 et 4, les catégories appartenant aux secteurs développés ou en voie de développement, aux ruraux et catégories socio-professionnelles en voie de régression. Un deuxième clivage tient à la solidité (ou non-contradiction) des structures d'attitude.

Il est alors permis de poser des hypothèses sur l'évolution des attitudes, et sur les alliances possibles entre les groupes, en fonction à la fois du développement socio-économique de la société française et de l'homogénéité des représentations.



Dans les parties supérieures gauche et droite du schéma, on a de bonnes chances de penser que les images de - et les attitudes vis-à-vis du- système pénal ne changeront pas. Par contre, dans les autres zones, on peut faire l'hypothèse de glissements et d'alliances entre les groupes, selon les flèches. D'autre part, on peut également penser que l'on observera, à plus long terme, un déplacement de la partie droite du tableau vers la partie gauche, dans la mesure où la tendance générale de développement de la société française va dans le sens de l'industrialisation, l'urbanisation et l'élévation du niveau d'études.

En conclusion, ces analyses mettent en évidence quatre points :

- un surconformisme des attitudes vis-à-vis de la justice pénale. Ce surconformisme est très lié à l'objet de représentation, qui est dans son ensemble peu visible.
- en même temps, une grande diversité de ces attitudes, et des zones de clivage entre les groupes. Il n'y a pas de consensus sur les finalités et les modes d'opérer de la justice.
- les représentations sont directement adossées à des représentations du système social dans son ensemble. Ceci ne veut pas dire que la justice pénale soit toujours considérée comme le produit d'une structure sociale, mais que le système de valeurs-attitudes auquel est référée l'action judiciaire est celui qui sous-tend, pour les personnes interrogées, l'image de la vie en société.
- Ces systèmes de valeurs-attitudes sont susceptibles d'évolution, tant sous l'effet des pratiques qu'en fonction des transformations de la vie sociale.

./....

BIBLIOGRAPHIE

RAPPORTS :

- ROBERT (Ph.), FAUGERON (Cl.), L'image de la justice criminelle dans la société, rapport axiomatique, Paris, S.E.P.C., 1971, ronéo.
- ROBERT (Ph.), FAUGERON (Cl.), L'image de la justice criminelle dans la société, rapport sur la phase exploratoire quantitative, Paris, S.E.P.C., 1971, ronéo.
- ROBERT (Ph.), FAUGERON (Cl.), L'image de la justice criminelle dans la société, rapport sur la phase exploratoire qualitative, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo.
- ROBERT (Ph.), FAUGERON (Cl.), KELLENS (G.), Les attitudes des juges à propos des prises de décision, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo.
- FAUGERON (Cl.), LAFFARGUE (B.), ROBERT (Ph.), L'image de la justice criminelle dans la société, rapport sur la phase extensive, Paris, S.E.P.C., s.p.

ARTICLES :

- ROBERT (Ph.), FAUGERON (Cl.), "L'image de la justice criminelle dans la société", Revue de Droit Pénal et de Criminologie, 1973, LIII, 7, 665.
- ROBERT (Ph.), FAUGERON (Cl.), "Représentations du système de justice criminelle : essai de typologie", Acta Criminologica, 1973, VI, 13.
- ROBERT (Ph.), FAUGERON (Cl.), "Analyse d'une représentation sociale : les images de la justice pénale", Revue de l'Institut de Sociologie, Université libre de Bruxelles, 1973, 1, 31.
- FAUGERON (Cl.), ROBERT (Ph.), "Un problème de représentation sociale : les attitudes de punitivité", Déviance, cahiers de l'Institut de Criminologie de Paris, 1974, 1, 23.